

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Abrie, 21 septembre 1847](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Abrie, 21 septembre 1847

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Abrie](#) est destinataire de cette lettre

[Delulier](#) est cité(e) dans cette lettre

[Direz-Pierret](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (108)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 septembre 1847](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireAbrie
Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

Description

RésuméSur un transport de marchandises : 5 poêles et 7 marmites et casseroles ont été remis par Godin le 19 août dernier à Abrie pour être livrés en 8 jours à Delulier à Eu par l'intermédiaire de Direz-Pierret ; les marchandises ne sont pas arrivées à destination et Godin demande à Abrie les motifs de ce retard.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées

- [Delulier \[monsieur\]](#)
- [Direz-Pierret](#)

Lieux cités[Eu \(Seine-Maritime\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomAbrie
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
ActivitéInconnue
BiographieRéside à Saint-Quentin (Aisne) en 1847.

NomDirez-Pierret
GenreNon pertinent
Pays d'origineFrance
ActivitéTransport
BiographieCommisionnaire de transport à Lille (Nord), Cambrai (Nord), Arras (Pas-de-Calais), Valenciennes (Nord), Saint-Quentin (Aisne), puis à Paris (25, rue Ponceau) au milieu du XIXe siècle. L'entreprise porte successivement les noms de Direz-Pierret, Direz-Pierret et fils et Direz et Cie

NomDelulier
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
ActivitéInconnue
BiographieRéside à Eu (Seine-Maritime) en 1847.
Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022
Dernière modification le 26/04/2023

St Quentin
21 4^{bre}

Monsieur Abrie

J'ai chargé sur votre voiture a la date du
19 dec^{bre} ^{Janvier} cinq poies et 4 marmottes et ustroles
pour M^r Delahie a eu ces M^{rs} devaient
etre rendues dans le delai de huit jours je n'en ai
recevoir de destination une lettre qui m'annonce que
ces M^{rs} ne sont pas encore arrivies je suis obligé
de remettre a M^r de Viel-pierret s'il est possible me faire
connaître par le retour du courrier le motif de ce
retard qui ne peut être prolongé sans dommage

ag m d

Exc
21 4^{bre}

M^r Delahie

aus ditot reception de votre lettre je m'empressai
d'irer aux entrepanses de roulage qui s'etaient
chargis le 19 dec^{bre} de vous rendre des marchandises
dans le delai de huit jours si vous ne les recevez
prochainement écrivez moi de nouveau afin de prendre
toutes les mesures possibles pour éviter un plus long
retard je suis très contrarié de ce contretemps
et vous prie d'agréer mes vives salutations
faites la returned au voitureur

Grand pas (Projet)
plus tard com
21 4^{bre}

M^r de Viel-pierret et M^r de Viel

malgré vos deux lettres dans je suis toujours
sans les toles dont elles me portent l'assurance
dans un envoi que vous avez promis me faire
dans les quatre jours qui suivraient s'il est que vous étiez
venez me faire tout plus préjudiciable sans doute que
vous ne le pensez je vous prie donc sous promesse que
je vous de me rendre ces toles dans le delai de 4 jours
je n'aurais plus besoin des toles poies et ne les
accepterai quantant que ce ne me les aient au prix
des toles ordinaires est a dire a je 69% Nit

ag M^r m d